



**Ville de Saint-Sauveur**  
**Comité de Santé Sécurité au travail des**  
**2125 & 2127 chemin Jean-Adam**  
**et du 2 place de la mairie**  
**Compte rendu**

**Date :** 26 mai 2026 de 13h15 à 16h45  
**Endroit :** Salle de conférence du 2125 ch. Jean-Adam

**1) Adoption de l'ordre du jour**

**2) Dépôt et adoption du compte rendu du CSS des 15 et 22 avril** (fait par courriel précédemment)

**3) Suivi du plan d'action SST** (voir le document en annexe)

**4) Inspections des lieux de travail :** voir le calendrier des inspections disponible au : [sss.vss.ca](mailto:sss.vss.ca)

**5) Analyse des accidents du travail survenus depuis la dernière réunion du CSS (22 avril) :**

- 1) Un journalier opérateur s'est fait une entorse lombaire en tentant de retirer un tuteur métallique du sol.

**Mesures correctives retenues :** Il a été rappelé à l'employé de ne pas persister à forcer pour retirer un tuteur métallique lorsqu'il est trop difficile de le retirer du sol. Aussi, son superviseur est en train de faire des démarches pour nous procurer un outil qui facilitera l'accomplissement de cette tâche sans difficulté.

**6) Analyse des déclarations de situation dangereuse (quasi-accident) survenues depuis la dernière réunion du CSS (22 avril) :**

Retour sur la déclaration de situation dangereuse du 14 novembre 2025 d'un col bleu des parcs et espaces verts en ce qui concerne l'opération de transvidage des bacs :

À titre de mesures correctives, les éléments suivants ont été mis de l'avant en attendant un éventuel possible transfert vers la MRC:

- Il a été demandé aux travailleurs de ne pas attendre que les bacs soient complètement remplis avant de procéder à leur transport et transvidage, afin de limiter leur poids ;
  - Des rubans antidérapants ont été installés sur la "tailgate" du camion pour diminuer les risques de chute, car elle devient parfois glissante avec présence de neige/glace/eau ;
  - Le directeur des travaux publics et son équipe demanderont aux autres municipalités comment ils procèdent afin de s'inspirer de leur méthode de travail ;
  - Le directeur des travaux publics et son équipe analyseront la possibilité d'être toujours à deux travailleurs pour effectuer cette tâche ;
  - Le directeur des travaux publics et son équipe détermineront la possibilité de retirer certains bacs afin de diminuer la fréquence de ce type de manœuvre.
- 1) Un journalier opérateur indique qu'un collègue a failli percuter le véhicule lourd qu'il était en train de conduire (six roues) à la hauteur du pare-brise avec le mât (flèche) d'une pelle sur roues. À noter que le signaleur routier avait préalablement annoncé sur les ondes radio l'arrivée de deux véhicules lourds, mais que l'opérateur de la pelle n'a pas attendu que le 2<sup>e</sup> camion soit passé avant de faire sa manœuvre.

**Mesure corrective :** le directeur du Service des travaux publics attend le résultat de l'enquête et analyse qui est en cours par son équipe. Un retour sera fait au prochain CSS.

**7) Présentation des statistiques des accidents du travail survenus depuis la dernière réunion du CSS (22 avril).**

## 8) Analyse des déclarations de situation inappropriée impliquant un citoyen ou usager survenues depuis la dernière réunion du CSS (22 avril).

- 1- Un journalier parcs et espaces verts a rédigé une déclaration afin de souligner qu'il n'avait pas apprécié les commentaires désobligeants d'un formateur externe durant une formation à titre de secouriste en milieu de travail à laquelle il participait.

**Mesure corrective retenue :** puisque ce n'était pas la première fois que nous recevions ce genre de commentaire au sujet de ce formateur, il a été décidé de changer de fournisseur pour la deuxième et dernière journée de formation et de ne plus solliciter les services de ce formateur à l'avenir.

- 2- Une déclaration a été remplie par la conseillère en ressources humaines, par la gestionnaire - relations avec les citoyens et par le directeur des Services juridiques et du greffe afin de souligner qu'un citoyen s'étant présenté à l'Hôtel de Ville le 19 mai a eu un comportement agressif et a fait preuve d'impolitesse envers plusieurs employés alors présents. À noter que c'était la deuxième fois qu'il adoptait ce genre d'attitude dans ce bâtiment, mais qu'il a également fait preuve d'impolitesse envers des employés du Service des travaux publics et du génie au cours des jours précédents.

**Mesures correctives retenues :** des échanges avec la direction et la mairie ont eu lieu par la suite avec ce citoyen. Il a été décidé de confier les réparations de son stationnement à une entreprise privée afin de ne pas exposer inutilement nos travailleurs à tout risque pouvant raisonnablement être appréhendé dans les circonstances.

## 9) Formations données par l'externe depuis la dernière réunion du CSS (22 avril).

- En date du 6 mai, la formation [Clientèles difficiles | APSAM](#) a été donnée à 12 travailleurs faisant partie du présent CSS.
- En date du 19 mai, la formation [Manutention | APSAM](#) a été donnée à 6 travailleurs faisant partie du présent CSS (équipe asphalte et mécaniciens).
- En date du 21 mai, la formation [Signaleur chantier | APSAM](#) a été donnée à 12 travailleurs faisant partie du présent CSS.

## 10) Capsules SST ayant été présentées aux travailleurs depuis la dernière réunion du CSS (22 avril).

- [Bâtiments](#) : aucune
- [Écocentre](#) : aucune
- [Hygiène du milieu](#) : aucune
- [Mécanique](#) : aucune
- [Voirie](#) : signalisation routière (équipe signaleurs) et travaux à proximité des lignes électriques aériennes (pour les JOS).

## 11) Varia :

- Retour sur la politique SSMET.
- Rappel concernant la lecture graduelle de notre programme de prévention respectif et visionnement des capsules vidéo disponibles sur le site de l'Académie (APCHQ).

## 12) Date de la prochaine réunion du CSS : 21 septembre 2026

## 13) Levée de la réunion

**2125 & 2127 CH. JEAN-ADAM AINSI QUE LE 2 PLACE DE LA MAIRIE :**

Julien Charest-Landry, directeur du Service des travaux publics

Benoit Major, chargé de projets au Service des travaux publics

Julie Lapointe, conseillère en ressources humaines

Jonathan Pleau, journalier opérateur (représentant des travailleurs et RSS)

Karine Prévost, journalière opératrice (représentante des travailleurs)

Gautier Taupenas, journalier parcs et espaces verts (représentant des travailleurs et RSS)